

**En marge de la béatification du martyr Pierre-Adrien Toulorge :
Sœur Saint Paul Beuve, bénédictine.**

Notre Diocèse se prépare à la prochaine Béatification du Père Pierre-Adrien Toulorge, chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré né à Muneville-le-Bingard en 1757 et décapité à Coutances le 13 octobre 1793, à 37 ans.

Le texte du Document préparatoire à la béatification du Père Toulorge le dit explicitement : « Sœur Saint-Paul Beuve, ancienne religieuse bénédictine de Saint Michel du Boscq, est l'un des protagonistes des dernières semaines du Serviteur de Dieu, puisqu'elle devait le suivre en prison et passer en jugement à Coutances avec les autres complices impliqués dans l'affaire Toulorge. Femme de cœur, énergique, elle prit les décisions qui s'imposaient pour sauver le Serviteur de Dieu, surtout dès qu'elle sut qu'il était prêtre et religieux, et, par le fait même, en danger. Dans sa déposition, elle fit tout ce qui était en son pouvoir pour dissimuler, en vue de les protéger les autres personnes impliquées dans cette affaire Sa déposition est explicite : elle est venue en aide à ce prêtre, car 'je craignais que la garde qui faisait le service ne le reconnût, ayant d'ailleurs entendu qu'on tirerait dessus comme prêtre insermenté ».

Quand le soir du 2 septembre 1793 « crotté, mouillé et fatigué » le Père Toulorge voit passer une femme sur la route et lui demande son aide, c'est elle. Elle le conduit chez elle. Mis en confiance, il révèle à cette femme son identité et elle-même lui révèle la sienne : Sœur Saint Paul (Charlotte Marguerite Beuve), moniale Bénédictine, chassée de son monastère, le Prieuré Saint-Michel-du Bosq, à Varanguebec, fermé comme tant d'autres monastères en cette période, comme par exemple, notre Abbaye Notre Dame de Protection, d'où nos Mères et nos Sœurs sont chassées par la violence le 29 septembre 1792. Sœur Saint-Paul s'est réfugiée dans sa famille à Saint Nicolas de Pierrepont depuis le 3 janvier.

C'est elle encore qui écrit un billet à l'une de ses amies, lui demandant son aide en faveur du Père Toulorge ; elle encore qui l'affuble de vêtements lui appartenant, espérant ainsi le dissimuler.

A partir du 4 septembre, à Carentan, c'est la première partie du procès de Pierre Adrien Toulorge. Un passage de l'arrêté du Directoire du district de Carentan dit alors :

« Considérant ...qu'Anne Angot, veuve de Gilles le Clère, Charlotte Marguerite Beuve dite Saint Paul ci-devant religieuse de Saint Michel-Dubosq ont cherché à favoriser le fanatisme en facilitant et cachant la retraite du prêtre Toulorge et lui procurant l'azile, la nourriture et des ajustements de femme, faits convenus et prouvés..... » etc

Le 6 septembre 1793, Sœur Saint-Paul Beuve est interrogée par le directoire du District de Carentan. Elle suivra le P. Toulorge dans sa prison. Le convoi arrive à Coutances dans la soirée du 8 septembre. Ce jour-là on célébrait à Coutances l'arrivée du Valognais Jean-Baptiste Lecarpentier, envoyé exprès de Paris pour réprimer les mouvements anti-montagnards de la Basse-Normandie.

Début octobre l'affaire est transmise au Tribunal criminel de la Manche. Le 12 octobre 1793, il comparaît devant ce Tribunal criminel. Il est condamné à la peine de mort. La sentence ajoute : « sera le présent jugement exécuté dans les 24 heures, sans qu'il puisse y avoir aucun sursis, ni recours ou demande en cassation, conformément aux dispositions de l'article 79 de la 12° section de ladite loi du 28 mars dernier ». Pierre-Adrien Toulorge interrompit le silence en disant : « Deo gratias ».

Dans une lettre du 9 septembre 1793, Jean-Baptiste Lecarpentier écrit qu'on a :

« arrêté des religieuses et un jeune prêtre fanatique de 27 à 28 ans, qu'elles recelaient pieusement dans leur asile ; d'autres prêtres et religieuses ont été envoyées au chef-lieu par le district de Carentan ».

De retour dans la prison, P.A. Toulorge déclare : « Bonnes nouvelles, mon procès a été jugé en ma faveur ! » ... On se réjouit avant d'apprendre ce qu'il en est. Soeur Saint-Paul, incarcérée comme lui, se répandit en larmes. Alors le futur martyr la reprit avec beaucoup de forces :

« Madame, les larmes que vous répandez sont des larmes indignes de vous et de moi. Que diront les gens du monde s'ils savent qu'ayant renoncé au monde, nous avons peine à le quitter. Si nous avons de la répugnance à mourir, nous donnerons aux enfants de ce siècle un mauvais exemple et peut-être votre découragement fermerait la porte du salut à beaucoup de personnes qui pourraient se trouver dans la même occasion. Apprenons-leur par notre constance ce qu'ils sont obligés de faire. Montrons la foi victorieuse des supplices et ouvrons-nous un passage au ciel, à travers les derniers efforts de l'enfer ».

Le lendemain, dimanche 13 octobre 1793, on l'emmène vers La Crotte, où est dressée la guillotine. Le Père Toulorge, conduit à l'échafaud dit seulement : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains. Je vous demande le rétablissement et la conservation de votre Sainte Eglise. Pardonnez, je vous prie à mes ennemis ».

Quelque temps après (22-27 octobre 1793), il y aura le procès des « complices » du Père Toulorge, et donc de Sœur Saint Paul Beuve.

Une grande partie des moniales de notre Abbaye notre Dame de Protection, de Valognes, dont l'Abbesse, Madame Jeanne-Marie Elisabeth Millo furent également quelque temps emprisonnées. Avec la bienveillante complicité de Valognais des Sœurs purent reprendre en cachette la vie monastique. En 1810 seulement quelques Sœurs rescapées de la grande tourmente révolutionnaire purent venir s'installer dans l'ancien couvent des Capucins.

Et c'est ici que nous retrouvons Sœur Saint-Paul Beuve ; voici ce que disent les Archives de l'Abbaye, à la date du 25 février 1826 :

Nous avons proposé en Chapitre Madame Charlotte Margueritte Beuve ditte en religion Sr St Paul ancienne Religieuse Bénédictine de Saint Michel Dubosq, désirant d'être associée à notre Communauté résidente parmi nous depuis quinze ans et demi ou environ. Elle n'a cessé de nous édifier par sa piété et sa régularité. nos Mères et sœurs se sont empressées de réunir à l'unanimité leurs suffrages en faveur d'une demande si persévéramment demandée et si bien mérité et nous l'avons admise à l'instant comme associée à notre Communauté pour y prendre sa place d'ancienne et y jouir de tous les droits et privilèges attachés aux anciennes professes du cœur [sic] pendant leur vie et après leur mort, nous obligeant de faire après son décès les prières que l'on a coutume de faire pour le repos de leurs âmes.

Fait en notre Communauté de notre Dame de protection de Valognes ce Vingt-cinq février mil-huit-cents Vingt-six et ont signé.

Sr St Ambroise, Supérieure des Dames Religieuses Bénédictines

Sr Ste Rose Supleante premiere Doyenne. Sr St Prudence Segonde doyenne

Soeur Sts Jean Quesnel celleriere Sr st Louis

Sr St augustin Sr Ste Cecile. Sr St Alexis

Sr Ste Victoire

Sr St Jérôme, Sr Ste Félicité, Sr St Isidore, Sr St Laurent

Sr Ste Agathe.

Sr Ste Véronique.

Si Sr Saint Paul réside dans la communauté de Valognes depuis 15 ans et ½, c'est que dès 1810, quand la communauté a reçu l'autorisation légale de se reconstituer, elle est venue immédiatement mener à nouveau la vie monastique. Et si elle a demandé avec persévérance d'être agrégée à la communauté sans qu'on puisse lui répondre, c'est sans doute parce que, ni elle-même, ni les Sœurs qui la recevaient ne savaient si elles en avaient, canoniquement, le droit. Le vœu de stabilité, dans l'ordre bénédictin, stipule qu'on ne change normalement jamais de monastère, jusqu'à la mort. D'autre part, la situation était si confuse et la communauté se heurtait à tellement d'interdictions (par exemple celle de recevoir des Novices, jusqu'en 1817), qu'il devait paraître prématuré d'accueillir une Moniale d'un autre Monastère. N'allait-il pas ouvrir à nouveau, d'ailleurs ?

L'empressement de S. Saint-Paul est d'autant plus remarquable qu'en cette période troublée, des moniales de notre abbaye, dispersées par la Révolution, ne sont jamais revenues en leur monastère. Et ce fut le cas dans bien d'autres monastères soumis aux mêmes épreuves.

Un an après, un 2^{ème} texte figure dans les Archives de notre abbaye, le 27 novembre 1827 :

La Mère Charlotte Margueritte Beuve nommée en Religion Sr St Paul est décédée le vingt-sept Novembre mil-huit-cents vingt-sept, elle a eu le bonheur de recevoir les Sacrements en pleine connaissance, avec cette piété et cette ferveur dont elle nous donna tant d'exemples, elle conserva sa foy pure et sans tâche [sic] ; dans tous les temps, au milieu des plus grandes persécutions, cette bonne Religieuse et si digne de l'être fut déportée de prison en prison comme une criminelle pour sa Religion, sans que ces outrages aient jamais pu l'affaiblir, et si elle échappa au fer meurtrier elle n'en souffrit pas moins un long martyr, chacun de ses jours pour ainsi dire était marqué par quelque nouvelle injure, dans ces malheureux temps de terreur qui se sont passés, elle est maintenant à recueillir la récompense de ses travaux, née le vingt-septembre en mil sept-cents cinquante-un, âgée de soixante-seize ans deux Mois sept jours, ayant cinquante ans deux Mois moins sept jours de profession Religieuse. Son corps a été Inhumé le lendemain de Son décès, dans le cimetière de la communauté, la cinquième sur le premier rang du côté droit au bout de la Terrasse. L'inhumation a été faite par Monsieur le Vézuel vicaire de la Ville de Valognes, assisté du clergé et ont signé...

François le Vézuel vicaire de Valognes, Dulin Chapelain....

Sœur St Maur-Foliot, secrétaire du Chapitre

(Extrait des Archives de ND de Protection)

Certes, le cimetière de la communauté étant de taille exiguë, beaucoup d'autres générations de Moniales sont venues y rejoindre les restes de Sœur Saint Paul. Mais nous pouvons cependant nous dire qu'elle est toujours là.

Il nous aura fallu la Béatification du Père Toulorge pour découvrir qu'une de nos Sœurs avait participé à son histoire et aurait sans doute pu subir le même sort que lui. Nous sommes bien décidées, en priant le futur Bienheureux, à oser lui associer Sœur Saint Paul, en rendant grâce pour ce don de Dieu à notre Diocèse, à l'Ordre des Prémontrés et aussi à notre Communauté.

10 Février 2012, en la fête de Ste Scholastique, sœur de notre Père Saint Benoît.

S. Michèle-Marie. osb

Moniale de l'Abbaye Notre Dame de Protection. Valognes.